

Yverdon-les-Bains, le 20 Août 2008

29 AOUT 2008

PR08.37RA

Rapport de la commission immobilière au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis concernant la vente à la société Les Blanchisseries Générales (LBG) SA de la parcelle n° 3008 sise aux Petits-Champs

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé, à l'Hôtel de Ville le jeudi 14 août 2008.
Elle était composée de Messieurs Jean-Claude Ruchet, Michel Werkle, Alain Willommet, Christian Pauli, et Claude-Alain Romailier remplaçant Jean-David Chapuis.
Monsieur Vassilis Venizelos et Monsieur Jean-Marc Cousin se sont excusés,
Egalement présents, Monsieur le syndic Rémy Jaquier.

Claude-Alain Romailier remplaçant du président sortant Jean-David Chapuis propose la nomination d'un président pour l'année 2008-2009. Etant donné la faible participation, la nomination du président est reportée à la prochain Séance. Il accepte de présider la séance

Monsieur le Syndic retrace l'historique de cette parcelle, qui finalement, nous amène à la vente à la Société Les Blanchisseries Générales SA (LBG) de la parcelle 3008 sise aux Petits-Champs, au prix de Fr 165 -/m2

Il nous faut garder en mémoire que nous sommes dans une procédure judiciaire et qu'afin de clore cette affaire, après avoir saisi le tribunal arbitral, la municipalité à négocié en deux temps avec les LBG pour proposer au Conseil Communal ce Préavis.

Si nous acceptons ce Préavis, la vente mettra fin à ce litige qui dure depuis 1996. Si nous refusons ce Préavis, la procédure continuera et nous obtiendrons soit une rente soit, dans le pire des cas, aucun versement, selon le jugement qui sera alors prononcé

Monsieur le Syndic nous a précisé qu'après l'audience de conciliation, la Municipalité lui a demandé de négocier à la hausse le prix de vente du terrain. C'est finalement le prix de Fr 165 - le m2 qui a été accepté par les deux partis sans la redevance de Fr 25'000.- envisagée lors de la conciliation. Donc une entrée supplémentaire de plus de Fr. 30'000 - pour la commune

Il est intéressant de constater.

Que toutes les parcelles qui entourent la dite parcelle sont privées.

Qu'après cette achat les LBG vont consolider leur position sur Yverdon et pouvoir envisager un agrandissement

Que nous sommes en présence d'un partenaire important du Service public au sens large du terme

Qu'il s'agit d'un pourvoyeur d'emplois intéressants, offrant du travail à du personnel peux qualifié

Que c'est un excellent client des SI, qu'il nous faudra essayer de garder; la libéralisation du marché de l'électricité entrant en vigueur dès l'année prochaine pour les clients éligibles.

De plus si la vente à lieu, la commune encaissera aussi des droits de mutation de 1%, soit tout de même plus de Fr 20'000 -

En conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des Affaires Immobilières, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter l'article unique de ce Préavis tel que présenté par la Municipalité.

Rappel: Lors de la prochaines séances: Election d'un président

Le rapporteur, C.-A. Romailier

